

GP, planning prévisionnel des mesures annoncées en juillet 2024.

2024-18 Roissy, le 04 octobre 2024

La direction vient de nous informer de l'état d'avancement et du planning prévisionnel de mise en œuvre des mesures GP annoncées en juillet 2024.

Plus de la moitié d'entre elles sont déjà en place (elles sont visibles dans le bandeau d'information sur l'écran d'accueil de GPNet).

Celles qui nécessitent le plus de développements informatiques (dans les outils RH, facilités de transport et exploitation notamment) seront mises en œuvre dans les mois qui viennent.

<u>Mesures GP annoncées le 03 juillet 2024</u>	<u>Mesures déjà mises en œuvre</u>
Gain de miles Flying Blue sur les vols distribués sur GPNet (hors myIDTravel)	 Juin 2024
Extension de la période de validité des billets médailles de 5 à 10 ans.	 Août 2024
Augmentation du nombre d'alertes disponibilité à 50 (au lieu de 10)	 Septembre 2024
Possibilité de modifier dans GPNet tous les dossiers de réservation qui ont subi un report à la suite d'une irrégularité	 Septembre 2024
Autorisation de listage R4 sur la totalité d'un parcours avec correspondance, pour un accompagnant (d'un salarié en mission/mise en place/fonction), à condition que l'ouvrant droit soit en mission/mise en place/fonction sur au moins l'un des 2 vols.	 Septembre 2024
Décompte d'un seul quota « partenaires de voyage »/« ascendants », en cas de billets R1 réservés séparément sur 2 tronçons (traitement via l'assistance GPNet)	 Septembre 2024



Mesures GP annoncées le 03 juillet 2024

Mesures à venir / Calendrier prévisionnel

Acquisition de droits similaires aux couples mariés pour les couples pacsés ou vivant en concubinage :

- accès à un quota de 5 billets GP A/R par an pour les parents du conjoint de l'ouvrant droit
- déclaration des enfants du conjoint de l'ouvrant droit : justificatif unique (livret de famille ou extrait d'acte de naissance) sans renouvellement annuel
- maintien des droits du conjoint survivant en cas de décès de l'ouvrant droit.

➡ **Fin octobre 2024**

Amélioration de la priorité des R1 sur les vols « secs » domestiques Province vers Paris, en cas d'irrégularités pouvant conduire à un débarquement ou à un report sur un autre vol

➡ **Fin octobre 2024**

Pour les enfants de plus de 25 ans de salariés actifs : possibilité de voyager seuls avec des billets R2 pris sur le quota « partenaires de voyage ».

➡ **Fin décembre 2024**

Possibilité offerte aux R1 d'acheter des accès salons selon les mêmes prix et modalités que nos clients, sous réserve de disponibilités

➡ **Calendrier à préciser**

Achat de billets non réservés en cabine Business via myIDTravel sur certaines compagnies (en fonction des accords Interline).

➡ **Calendrier à préciser**

J'adhère en ligne !



Pour Adhérer scannez moi !

Vos élus FO Air France



01.41.56.04.52



bureaucentral@sgfoaf.fr



www.foairfrance.fr